

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Leopard

Version 1 Remplace la version :

Code(s) du produit HRB01113-1

ADM.07000.H.3.A (old AG-Q3-100 EC) 9510526 Date d'impression 03-nov.-2025

03-nov.-2025

1. Identification

Identificateur de produit

Date de révision 03-nov.-2025

Nom du produit Leopard

Autres moyens d'identification

Quizalofop-P-ethyl 100 EC **Synonymes**

Numéro(s) d'enregistrement 33715

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Herbicide Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 300-191 Lombard Avenue Winnipeg, Manitoba R3B 0X1 1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite

INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et lesquestions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group:

1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B	
Danger par aspiration	Catégorie 1	

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur: Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Provoque une légère irritation cutanée. Très toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

<u>Mélange</u>

Synonymes Quizalofop-P-ethyl 100 EC.

Formule EC

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	-	62-69	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411)
Quizalofop-P-ethyl	100646-51-3	8-12	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Propylene carbonate	108-32-7	7-12	Eye Irrit. 2 (H319)
Isoxadifen-ethyl	163520-33-0	5-9	Acute Tox. 4 (H302)Sens. 1 (H317)Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha[tris(1-phenylethyl)pheny l]omegahydroxy-	99734-09-5	4-7	Aquatic Chronic 3 (H412)
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	90194-26-6	1-3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)
2-Ethylhexanol	104-76-7	< 2	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Secouriste: Faire attention à se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée :

consulter un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration

artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de

contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts

lors du rinçage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

Ingestion Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente.

Équipement de protection

individuelle pour les intervenants en

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Incendie majeur AVERTISSEMENT: L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Aucun renseignement disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun.

Équipement de protection particulierLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **pour les pompiers** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.

Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Store above

0°C.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des

limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation

particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun nécessaire pour une utilisation par le consommateur. Porter des lunettes de sécurité

à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>		<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
Aspect				
État physique	:	Liquide		
Couleur	:	jaune rouge		
Odeur	:	caractéristique		
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible		
рН	:	5.5 - 8	CIPAC MT 75.3	
Point de fusion / point de	:	Aucune donnée disponible		
congélation °C				
Point d'ébullition / intervalle	:	Aucune donnée disponible		
d'ébullition °C				
Point d'éclair °C	:	107	EEC A.9	
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable		
Limites supérieure/inférieure	:	Aucune donnée disponible		
d'inflammabilité ou limite				
d'explosivité				
Pression de vapeur kPa	:	Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	:	Aucune donnée disponible		
Densité relative	:	1.02-1.06	OCDE 109	
Solubilité(s) mg/l	:	Aucune donnée disponible		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage Log Pow	:			Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
Température d'auto-inflammation °C	:	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition °C	:	Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm2/s 40 °C	:	5.7		40°C
Propriétés explosives	:	Pas un explosif		
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible		
Tension superficielle	:	34.9		20°C
Dimension de	:	Non applicable		
particules				

Autres renseignements

Masse volumique apparente g/ml : Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

Données sur les effets

toxicologiques

Toxicité aiguë

		<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	:	> 2000	Rat	OCDE 425	
DL50 par voie cutanée mg/kg	:	> 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation CL50	:	> 5.32	Rat	OCDE 403	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Irritant cutané léger	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation	:	Provoque une irritation des	Lapin	OCDE 405	
oculaire		yeux			
Sensibilisation	:	Pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OCDE 406	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : Non classé Isoxadifen-ethyl : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : Non cancérogène lsoxadifen-ethyl : Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur. Isoxadifen-ethyl : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : Aucune donnée disponible Isoxadifen-ethyl : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : Aucune donnée disponible soxadifen-ethyl : Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Remarques

Remarques

Hydrocarbons, C10-C13, aromatics,

<1% naphthalene

: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Méthode

Méthode

Quizalofop-P-ethyl : Aucune donnée disponible Isoxadifen-ethyl : Aucune donnée disponible

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë

Valeurs

Poissons CL50 (96 h) mg/l

Aucune donnée

Espèces

Espèces

disponible Aucune donnée

Crustacés CE50 (48 h) mg/l

disponible

Algues CE50 - 72 h mg/l

Autres plantes CE50 mg/l

Aucune donnée

disponible Aucune donnée

disponible

Toxicité aquatique chronique Poissons NOEC mg/l

<u>Valeurs</u>

Aucune donnée

disponible

Crustacés NOEC mg/l

Aucune donnée

disponible

Algues NOEC mg/l

Aucune donnée

disponible

Autres plantes NOEC mg/l

Aucune donnée

disponible

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : > 2000

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : > 94

214

OCDE 213 OCDE

Dégradation abiotique

Eau DT50 jours Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : < 1 **OCDE 308**

Sol DT50 jours Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl

: < 0.5

OCDE 307

Biodégradation Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : Ne se biodégrade pas facilement

Log Pow Valeurs Méthode Remarques

Nom chimique

Quizalofop-P-ethyl : 2.8 **OCDE 107**

Facteur de bioconcentration (FBC)

Nom chimique

: 380 Quizalofop-P-ethyl Faible

Page 7 / 10

Adsorption/désorption <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Quizalofop-P-ethyl : ---- Aucune donnée disponible

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

inutilisés réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ID/ONU UN3082 **Désignation officielle de** Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Hydrocarbons,

transport de l'ONU C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Dispositions particulières 16, 99

Polluant marin Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene.

DésignationUN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl), 9, III

Note Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des

marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un

véhicule routier ou ferroviaire.

DOT

N° ID/ONU UN3082

Désignation officielle de Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Hydrocarbons,

transport de l'ONU C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

Dispositions particulières 8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl), 9, III, Polluant

marin

Numéro du guide des mesures 171

d'urgence

IATA Numéro ONU UN3082

Désignation officielle de Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Hydrocarbons,

transport de l'ONU C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl)

Classe (s) de danger relatives

au transport
Groupe d'emballage III
Code ERG 9L

Dispositions particulières A97, A158, A197, A215

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl), 9, III

IMDG

Numéro ONU UN3082

Désignation officielle deMatières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Hydrocarbons,

transport de l'ONU C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
EmS-N° F-A, S-F
Dispositions particulières 274, 335, 969

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene, Quizalofop-P-ethyl), 9, III, Polluant

marin



15. Informations sur la règlementation

The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:

Règlements internationaux

Inventaires internationaux

TSCA Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **EINECS/ELINCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **ENCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **IECSC** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **KECL PICCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. AICS (Australie)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 33715

Déclaration relative aux produits antiparasitaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire : POISON ATTENTION

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

Billoronos ontro la 1 Be ot 1 otiquotto da produit		
	PCPA Étiquette du produit	GHS SDS

Toxicité aiguë - inhalation	Nocif par inhalation	NA
Irritation des yeux	NA	Provoque une irritation des yeux
Danger par aspiration	NA	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2Inflammabilité 1 Instabilité 0 Propriétés physiques et

chimiques
HMIS Risques pour la santé 2Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle

V

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date de révision 03-nov.-2025

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique